MAROMME

CREATION D'UN SOL SPORTIF POLYVALENT

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché: Monsieur le MAIRE.

Objet: CREATION D'UN SOL SPORTIF POLYVALENT

Mode de passation : MARCHE DE TRAVAUX

PROCEDURE ADAPTEE suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Il s'agit d'un marché à lot unique :

Création d'un sol sportif polyvalent

Option 1 : reprise complète du sol salle 2

Variante : Proposition d'un autre type de sol non normé sol sportif garantissant les mêmes caractéristiques techniques

Délais d'exécution:

- offre de base, option ou variante : fin des travaux vendredi 27 septembre 2013 Le lot sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

OBTENTION ET REMISE DU D.C.E.

<u>Lieu de retrait des dossiers</u> : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr ou sur le site de l'ADM 76 https://www.publicaturv5.fr

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE:

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2 téléchargeables gratuitement.

Les pièces constitutives du marché (par ordre de priorité décroissante) sont les suivantes:

Pièces:

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC6, NOTI 2
- Références requises relatives à la capacité professionnelle (de moins de trois ans):
 - -Moyens de l'entreprise (personnels, matériels, dépannages, localisation, etc.)
 - -Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
 - -Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
- > Extrait K bis.
- > Attestations URSSAF
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- ➤ R.I.B ou R.I.P.
- L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé, correspondant au lot concerné.
- Le présent C.C.P. paraphé, signé.
- L'attestation de visite dument complétée et visée par un cadre de la Collectivité précisant le lot concerné.
- L'offre complète détaillée (planning d'exécution, les fiches techniques rédigées en français...).
- Le plan fourni par la collectivité paraphé et signé.

JUGEMENT DES OFFRES:

1° - Valeur technique : 60 %

décomposé en sous critères :

Matériel proposé 25% Technique de mise en œuvre 25% Délais 10%

2° - Prix: 40 %

Date limite de remise des offres

➤ Le 19 juillet 2013 à 16 h en Mairie sur documents papier

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre pour : « Création d'un sol sportif polyvalent »

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME. Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ <u>Le 19 juillet 2013 à 16 h</u> sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé : https://www.publicaturv5.fr (La copie de sauvegarde est fortement conseillée)

<u>Validité des offres</u>: 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Modification de détail au dossier de consultation :

La Ville de Maromme se réserve le droit d'apporter au plus tard 48 heures avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

${\bf Renseignements}:$

D'ordre administratif : Secrétariat du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. pole.moyensgeneraux@ville-marommefr

D'ordre technique:

Mme RAVAUX, Directrice du Pôle Vie Associative et Sportive

Tél. 02 32 82 22 13 Fax. 02 32 82 22 33 Mail. pascale.ravaux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 28 juin 2013